

Nombre de membres en exercice : 11

Séance du jeudi 03 septembre 2026

Le **jeudi trois septembre deux mille vingt-six**, à vingt heures trente, l'assemblée, convoquée le 27 aout 2026, s'est réunie sous la présidence de Jacques BRUNET, Maire, à la salle de quartier.

Présents : BRUNET Jacques ; BIENAYMÉ Arnaud ; BEST Christine ; CHARAZAC Robert ; AMOUROUX Cyril ; DUCHATELET Marine ; FOURNAISE Claude ; LACARRIERE Sophie ; PASDELOUP Maxime ; PRACHT BRUNET Laura ; VEDRUNES Emilie

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

- Désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 02 juillet 2026

Mme Emilie VEDRUNES, ayant été désignée par le conseil municipal pour remplir **les fonctions de secrétaire**, les a acceptées.

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 02 juillet 2026 approuvé à l'unanimité des membres présents

- Soutien aux communes sinistrées suite aux incendies (Association des maires et des élus du Lot)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 120 000 hectares à ce jour, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame et pour marquer la solidarité des communes entre elles, l'AMF met en place un fonds de soutien d'urgence aux communes sinistrées. Ce fonds a vocation à être pérennisé. L'allocation des dons se fera de façon transparente, traçable et collégiale, en lien avec les associations départementales de maires.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Thémines tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Thémines contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 200 € au fonds de soutien des communes sinistrées mis en place par l'AMF.

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien financier, d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Approuvé à l'unanimité des membres présents

➤ Demande de subvention pour travaux sur le moulin Vergnal haut

La commune de Thémines a entrepris en 2020/2021 la restauration des deux moulins construits en pierre sèche le long de l'Ouyse dont elle est propriétaire.

Les travaux se sont terminés en 2021 et la commune a bénéficié de subventions diverses dont une du Grand Figeac pour un montant total de 4502,49 € (coût total HT 30 013,98€)

Faisant suite à cette restauration, l'aménagement du site et sa sécurisation a été lancé afin de le rendre accessible aux visiteurs. Le site a reçu le label GEOSITE du parc régional. Ce second projet piloté conjointement avec le parc régional a reçu des promesses de financement de la Région, de l'Etat et du Département (Coût total du projet HT : 63 582,00€ dont reste à charge commune 12 716,40 € HT)

Travaux complémentaires sur le moulin Vergnal Haut

Lors d'une première visite préparatoire du chantier il s'est avéré que la voûte sous laquelle s'écoule le bief s'est effondrée. Une réparation d'urgence s'impose afin d'éviter une détérioration plus importante du moulin mais surtout parce que le trajet de visite envisagé passe au-dessus de cette voûte.

Des devis de restauration de la voûte (pierre sèche) ont été demandés et celui de l'entreprise Delpon à Issendolus a été retenu.

Demande de subvention au titre du fonds de soutien à la restauration du patrimoine vernaculaire

Compte tenu de cet événement imprévu, nous sollicitons le bénéfice du fonds de soutien à la restauration du patrimoine vernaculaire du Grand-Figeac et vous adressons une copie du devis de l'entreprise Delpon. (3 285€ HT) ainsi que de l'ensemble des pièces demandées : Plan de situation, photographies légendées etc

Restauration de la voute du Moulin Vergnal Haut

	HT
Devis SARL DELPON	3285,00
A charge commune	3285,00
Subvention patrimoine vernaculaire demandée	1642,50
Reste à charge commune après subvention	1642,50

Vote : le plan de financement est approuvé à l'unanimité des membres présents

Le tableau détaillé du financement de l'aménagement des pertes de l'Ouyse sera envoyé à tous les conseillers

➤ Mise en place d'un GRP (Sentier de grande randonnée de pays)

Le maire indique que, depuis deux années, le Comité Départemental de Randonnée Pédestre travaille en liaison avec les communes à la mise en place d'un GRP (sentier de grande randonnée de pays) qui s'intitulerait "Vallées et Causses du Quercy". Il s'agirait du premier GRP dans le département du Lot.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet, décide d' :

- approuver l'itinéraire proposé sur la commune conformément au plan ci-joint ; **JOINDRE LE PLAN**
- autoriser la Fédération Départementale de randonnée à assurer le balisage et son entretien ;
- N'ASSURERA PAS l'entretien de l'itinéraire sur la commune et de NE PARTICIPERA PAS à la mise en place de poteaux signalétiques ;
- transmettre à la Fédération la liste des hébergements, des services et des principaux éléments de patrimoine communaux.

Vote : Approuvé à l'unanimité des membres présents

➤ Complément financement luminaires RD 840

L'enfouissement des lignes EDF et FT sur la RD 840 entraîne la suppression de l'éclairage public sur la départementale.

Par délibération en date du 6 juin 2026, le conseil municipal a décidé la pose de 9 nouveaux points lumineux sur la départementale, dans la traversée du village, permettant la sécurisation de la circulation routière la nuit.

Pour la pose de 9 luminaires sur RD 840, le plan de financement est modifié comme suit, à savoir, ajout de la ligne Amendes de police :

Cout total HT	21 230,00 €
Subvention FAST 20%	6 292,40 €
Amendes de police	14 937,60 €
Reste à charge	0

Vote : Approuvé à l'unanimité des membres présents

QUESTIONS DIVERSES :

- ✚ Courrier des riverains de la RD 40 à l'entrée, en venant de Rueyres : demande de sécurisation pour vitesse excessive

La solution envisagée par les riverains est de mettre des chicanes.

Diverses autres solutions sont envisagées par le conseil municipal : ralentisseur au niveau du chemin qui descend du cimetière, déplacement des panneaux « entrée de village », feux tricolores...

Une réunion avec le Service Territorial Routier, service compétent, est prévue pour discuter de ce problème et pour trouver la solution la plus adaptée et efficace.

- ✚ Logements communaux : tous les locataires sont à jour des paiements des loyers/charges
- ✚ Grange Le Thuaut : grange sur la route de la boulangerie au Bout du Lieu. Un arrêté de mise en sécurité – Procédure urgente a été pris en 2023.

M. Le Maire rappelle des diverses procédures engagées pour sécuriser le lieu depuis 2007 (plus de 4 000 €).

Le fils a été contacté par le Maire et est d'accord pour vendre. Une visite a eu lieu récemment pour évaluer l'état du bâtiment.

UDAP/ABF donnera-t-il son accord pour une démolition complète ?

L'achat peut être envisagé par la commune pour le sécuriser.

M. FOURNAISE demande quel serait le projet après la sécurisation.

Il faudra demander des devis de démolition (peut être partiels pour les murs), démolition de la charpente, nettoyer le terrain...

En résumé, il faut d'abord voir l'ABF et le service urbanisme avant de se positionner sur un achat éventuel.

Chiffrer en fonction des prescriptions de l'ABF et le service urbanisme.

Ce bien est hypothéqué à hauteur de 6 000 € - Vérification en cours

- ✚ Petites modifications du PLUi
- Propositions remises le 21 juillet 2026 à M. ROQUEFEUIL et M. ROLLET.

- ✚ Don terrains M. DEVILLAZ
- La commune est à présent propriétaire, un nettoyage et une clôture de l'assainissement seront faits. Un devis a été signé avec l'entreprise AMOUROUX pour un montant de 2 340 € TTC pour la clôture

✚ Grange Mme TERRAL.

Un rendez-vous est fixé avec M. SEGALEN du CAUE le 25 septembre à 14h pour voir ce qui l'est possible de faire.

✚ Croix monuments aux morts.

L'architecte du CAUE accompagné des responsables culture et patrimoine du Grand Figeac se sont déplacés à Thémines pour voir la croix et ont confirmé le très grand intérêt qu'ils portent à ce monument.

Ils demandent que des experts dont ils ont fourni les coordonnées, soient contactés pour voir la faisabilité d'une restauration.

M. BIENAYME essaie de contacter les entreprises compétentes pour la restaurer.

✚ Dimanche 6 septembre une randonnée cyclotourisme départ de Saint Sozy. Point de ravitaillement sous la halle.

✚ Salle de quartier : Mme LACARRIERE demande s'il est possible de mettre des éponges, liquide vaisselle, des produits pour nettoyer le sol dans la salle de quartier. Faire un inventaire de ce qui manque et commander.

✚ Mme DUCHATELET relaie une demande d'une administrée : la commune pourrait-elle souscrire à l'application Illiwap pour informer les habitants ? Se renseigner pour le cout.

M. FOURNAISE dit que ce service est possible par le biais du site internet.

✚ Voirie : trop de gravillons sur certaines voies communautaires. Ce point sera abordé lors de la prochaine réunion du Secteur Nord du Grand Figeac.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures trente minutes

Le Secrétaire de séance,



M. Le Maire,



Département du Lot

Sous-Préfecture Figeac
Canton de Lacapelle Marival
COMMUNE THEMINES

LISTE DELIBERATIONS

Réunion du Conseil Municipal **du 03 septembre 2026**

- Désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 02 juillet 2026
- Soutien aux communes sinistrées suite aux incendies (Association des maires et des élus du Lot
- Demande de subvention pour travaux sur le moulin Vergnal haut
- Mise en place d'un GRP (Sentier de grande randonnée de pays)
- Complément financement luminaires RD 840